ple, la semaine dernière, pour se rendre à son poste. Rifa'at pacha est nommé gouverneur militaire de toute la Bulgarie. Tout le monde connaît l'instruction spéciale de ce général, et si jamais les circonstances l'exigeaient, on peut être sûr qu'il rendrait les plus grands services dans le commandement supérieur qui vient de lui être accordé par l'aéonfiance du Sultan.

— Par suite de l'agitation qui s'est manifestée dernièrement en Servie, Chewfik bey, membre du bureau de l'ymedji, qui a reçu la mission de se rendre à Belgrade, partira incessamment pour sa destination. M. Arzuman, employé du bureau de traduction de la Porte doit l'accompagner en qualité de secrétaire.

— Par le dernier bateau de Galatz, la Porte a reçu de Tala'at éfendi, en mission dans la Moldavie et la Valachie, des dépêches relatives à ces deux principautés où une certaine agitation existe encore, mais sans danger sérieux pour la tranquillité publique.

— L'intendant des dépêches du ministère de la police, Mostapha éfendi, a été nommé gouverneur de la Mecque.

— Nous avons annoncé, il y a déjà quelque temps, que Cabouli éfendi, membre du bureau de traduction de la Porte, avait accompagné à Brousse les boyards compromis dans les derniers événemens de Moldavie. Cabouli éfendi, après avoir passé quelques jours à Brousse, est arrivé jeudi dernier à Constantinople, de retour de sa mission.

— Nous avons annoncé, dans notre dernier numéro, que Kemal éfendi, directeur-général des écoles élémentaires, et interprète du Divan pour le persan, venait de publier un nouvel ouvrage de philologie sur cette langue. On sait que par suite de la méthode suivie dans les écoles de la Turquie, les progrès de l'instruction étaient lents et difficiles. Pénétré de cette vérité, Kemal éfendi s'est mis au travail pour trouver une méthode d'enseignement plus propre à la diffusion des lumières, et il a été assez heureux pour arriver, sous ce rapport, à un résultat des plus satisfaisans. La nouvelle méthode de Kémal éfendi, qui s'applique à toutes les branches de l'enseignement, est mise à l'essai depuis environ six mois. Il y a quelques jours qu'on procédait à l'examen des élèves qui ont suivi cette méthode, et il fut constaté, de la manière la plus évidente, que d'après l'ancienne méthode il aurait fallu au moins deux années pour obtenir les progrès réalisés en 6 mois par la nouvelle. On peut donc dire que le travail de Kemal éfendi est de nature à rendre les plus grands services à la Turquie.

— La flotille destinée à croiser dans les eaux de l'Archipel turc, est partie dans la nuit de mardi dernier, sous le commandement du vice-amiral Machkouk pacha. Elle se rend directement à Tchesmé où elle sera rallié par une singulière de 22 canons, qui se trouvait en ce moment dans le golfe de Gallipoli nous mande que la flotille, qui y était arrivée le 22, en était repartie pour sa destination, après y avoir pris quelques approvisionnemens.

— Mehémet éfendi, dont nous avons eu déjà l'occasion d'annoncer la mission pour l'île de Rhodes et son départ prochain, Kamel Bassim éfendi, secrétaire interprète au ministère de la marine, sont partis hier à bord d'un bateau à vapeur de l'état pour aller rejoindre la flotille.

— La goélette autrichienne l'*Elisabetta*, qui avait quitté Ténédos pour entrer dans la canal des Dardanelles, a été remorquée à Constantinople par le bateau à vapeur de Salonique, arrivé ici samedi dernier.

— Par arrêté de la République française en date du 8 juin, M. Edmond de Bourqueney est nommé aspirant diplomatique à Constantinople.

— Un *Te Deum* a été chanté hier dimanche, au l'église Latine, à Galata, en commémoration de l'édition de Peschiera et de la victoire de Goito, remportée par l'armée italienne sur les autrichiens.

— La confirmation de M. Th. Pichon au poste de consul-général de la République française à Smyrne, a excité la plus vive satisfaction parmi ses compatriotes et parmi tous les membres, sans distinction, de la colonie européenne de cette ville. Pour exprimer leurs sentiments de gratitude à cet égard, et pour témoigner de leurs profondes et unanimes sympathies pour cet honorable magistrat, les français résidant à Smyrne ont adressé, à M. le ministre des affaires étrangères, à Paris, la lettre suivante que nous nous fesons un plaisir de publier:

« A Monsieur J. Bouldé, ministre des affaires étrangères de la République française, à Paris

» Monsieur le ministre,

» Les soussignés, citoyens français résidant à Smyrne, prennent la liberté de vous exprimer la joie profonde qu'ils ont éprouvée en apprenant la confirmation de M. T. Pichon dans ses fonctions de consul-général sur cette échelle. La vive sympathie que ce digne fonctionnaire a au exciter parmi ses compatriotes, par sa loyauté, par son patriotisme et par son zèle à défendre leurs intérêts, rend encore plus précieux ce gage de votre bienveillance à son égard.

» Ils viennent donc vous témoigner leur sincère gratitude, Monsieur le ministre, pour l'empressement et la sollicitude avec lesquels vous leur avez conservé un magistrat aussi zélé et aussi intègre. Puissent-ils le conserver long-temps à la tête de cette colonie!

» Nous avons l'honneur d'être, etc.

» Smyrne, le 17 juin 1848 »

— Le bateau à vapeur autrichien l'*Orientale*, arrivé dimanche dernier de Smyrne, avait à son bord quatre cent quinze soldats appartenant à la garnison de cette ville.

— On nous écrit de Smyrne que la corvette française, la *Diligente*, a mouillé sur rade le 16 de ce mois. La *Diligente* est commandée par M. le capitaine de corvette Gouiron, le chef actuel de la division navale française du Levant.

— L'inauguration des nouveaux pavillons toscan et sardes a eu lieu ces jours derniers à Smyrne avec toute la solennité possible.

— On lit dans la *Gazette d'Augsbourg*:

« Suivant un bruit qui circule depuis aujourd'hui, mais qui mérite d'être confirmé, le prince Milosch de Servie, parti récemment pour Gratz, aurait été arrêté à Agram par suite de nouvelles révélations qui lui ont été avait pris à cet effet avec lui un million de florins. Ce qui est certain, c'est que son fils Michel est parti avant-hier pour Agram. »

— On nous écrit de Belgrade, 7 juin:

« Par suite de l'agitation qui régnait en Servie, lors de la marche des princes Milosch et Michel Obrenovitch vers cette principauté, le prince Alexandre a pris le commandement en chef de l'armée servienne et depuis lors, l'action de l'autorité civile et militaire se trouve concentrée dans ses mains.

» Par la même voie, on nous annonce que le ministère Balaska et M. Marinovitch, secrétaire du sénat, avaient quitté Belgrade en vertu d'un congé qu'ils avaient demandé, pour se rendre à Prague et assister à l'ouverture de l'assemblée slave qui devait avoir lieu dans cette ville. M. Balaska et Marinovitch sont partis sans caractère officiel. »

— A l'occasion de la Fête-Dieu, des processions ont eu lieu jeudi dernier dans les Eglises de St-Benoît et de St-Marie; et hier dimanche dans les Eglises de St-Pierre, à Galata, et du St-Esprit aux Grands-Champs-des-Morts. Ces solennités avaient attiré un grand concours de fidèles.

— Des placards en plusieurs langues ont été affichés avant-hier samedi, à Pera, pour annoncer que le feu serait mis ce jour-ci dans ce quartier, à 5 heures de l'après midi. Nous ignorons si cet avertissement avait pour but de tenir en éveil la surveillance des habitans de Pera, ou bien de les effrayer. On dit cependant qu'on a surpris des matières inflammables dans les mains de deux enfans.

— Les nouvelles destinées de la Péninsule Italique ont produit de la division parmi les membres de la Colonie Italienne de Constantinople. Il y a, comme là-bas, 1° 2 deux opinions, deux façons d'entendre les faits qui composent l'histoire actuelle de ce pays. L'une de ces deux opinions est, pour nous servir d'une expression consacrée en politique, plus avancée que l'autre; et cette différence est née une suite d'illusions que l'avenir aura pour grand-chose avec les nouvelles apportées par chaque courrier, et qui flattaient ou blessaient les espérances de ces deux opinions. Il ne nous appartient pas de nous poser en juges, et de dire laquelle des deux l'emporte en mérite sur l'autre; mais, nous pouvons constater que, par suite de la divergence que nous signalons, un écrit, qu'on aurait dû échapper des colonnes irréprochables et peu monarchiques du journal français le *Charivari*, fut imprimé et distribué à Pera, sans respect pour le vainqueur du Goito; qu'une réponse qui avait accusé gravement personnelles fut faite à cet écrit; qu'une réponse non moins personnelle et peut-être plus malicieuse, sortit de la plume de nous ne savons qui, et qu'en guise de conclusion du débat, une rixe sanglante dans la rue de Pera, a midi dernier, entre deux fractions de la colonie presque totalité des personnes qui composent la mission de Sardaigne, et les deux ou trois rédacteurs présumés de la malicieuse réponse. Nous devons constater aussi que l'attaque et la défense furent extrêmement vives, et que l'autorité locale, qui était alors à la porte du Palais de Pera, en si grand émoi, crut de son devoir d'intervenir, pour mettre fin à une lutte qui pouvait recommencer, lutte d'autant plus regrettable, que le sang avait coulé sous le bâton. Le force armée bivouaque une partie de la nuit dans la rue de Pera, et les deux parties, on a cru fort heureusement qu'à s'entret. nir de ce qui s'était passé la veille. Si, ce que nous ignorons, la lutte doit se poursuivre sur un théâtre plus légal et plus diplomatique, on saura de quel côté se trouvent les torts réels, et dans ce cas, notre devoir sera de nous en informer, et de les raconter purement et simplement ce que nous apprendrons après. Notre devoir est de nous montrer chronique sans fibles: nous n'y manquerons pas, et pour conclusion, si nous avons à en formuler une, nous désirerions que la liberté d'opinion, qui, dans ses conséquences, au résultat final du débat, ce qui serait peut-être un moyen de rétablir l'en cette fraternelle au sein de la colonie italienne.

Nous allons oublier de dire que les auteurs présumés de la riposte furent assaillis, vendredi passé, dans la petite rue située en face du palais de Russie, par un piémontais nanti de deux pistolets dont il essaya de faire usage, et qu'ils se bornèrent à le désarmer et à lui donner une leçon de morale, sur la même action qu'il avait eu l'intention de commettre.

— Un jour de la semaine dernière, la police s'est transportée dans des maisons de Tatawla, où elle a trouvé deux personnes occupées à rogner les différentes monnaies qui ont cours dans le pays. Ces deux personnes ont été mises en état d'arrestation; puis la police s'est rendue dans un des magasins de Galata, où elle a cru devoir trouver le propriétaire de la maison où s'exerçait la coupable industrie dont nous parlons. Prévenu à temps, il avait pu se sauver avant l'arrivée de la police. L'autorité a entre ses mains toutes les pièces de conviction relatives à la contrefaçon des monnaies ottomanes. Il est de l'intérêt public que justice soit faite de pareils actes, et nous espérons que rien ne viendra entraver l'action des tribunaux. Il n'est pas rare de trouver, par l'effet du rognement des pièces d'or et d'argent, de quatre à cinq piastres au dessous de leur valeur nominale. Cela est très préjudiciable aux intérêts du commerce, et il est temps qu'on avise, afin que de pareils vols ne se renouvellent plus, ou du moins pour que cette coupable industrie soit restreinte le plus possible, et que le bras de l'autorité ne peut la détruire entièrement.

Au moment où nous mettons sous presse, nous sommes heureux d'apprendre que les dissentimens qui partageaient la colonie italienne de Constantinople en deux camps, sont sur le point de faire place à une concorde que jamais n'aurait jamais dû cesser d'exister, à l'étranger surtout, entre enfans d'une même patrie.

NOUVELLES D'EUROPE.

FRANCE.

On sait qu'à la suite des événemens du 15 mai dernier, M. Portalis, procureur général près la cour d'appel de Paris, et M. Landrin, procureur de la République près le tribunal de première instance de la Seine, adressèrent à l'Assemblée nationale, contre M. Louis Blanc, une demande en autorisation de poursuites. Une commission fut nommée et M. Jules Favre, sous-secrétaire d'état au département des affaires étrangères, fut chargé de faire un rapport à l'Assemblée sur cette demande. Le rapport lui fut en effet soumis; il conclut à l'autorisation.

Le 3 mai, la discussion s'engagea sur ce rapport, et l'Assemblée n'admit pas les conclusions de la commission. Durant les débats, l'attitude de la commission exécutive et du ministère eut cela d'étrange, que leur opinion, que l'on croyait favorable au travail du rapporteur, lui fut tout à fait contraire. Il est certain que MM. Portalis et Landrin n'avaient formé leur demande en autorisation de poursuites qu'avec l'agrément du gouvernement. A la suite d'explications très vives entre M. Crémieux, ministre de la justice, et ces deux fonctionnaires, ceux-ci crurent de leur devoir de donner leur démission; presqu'en même temps, M. Jules Favre se démit également de ses fonctions, ainsi que M. Crémieux, qui fut remplacé par M. Bethmont. A cette occasion, on a accusé le gouvernement de manquer d'unité, et de la fermeté nécessaire à la bonne direction des affaires. En procédant à l'élection de ses vice-présidens, on dirait que l'Assemblée nationale, par la nomination de M. Portalis, a voulu donner tort au gouvernement.

Quoi qu'il en soit, les élections qui se sont faites à Paris, par suite des doubles nominations qui eurent lieu le 23 avril dernier pour l'Assemblée nationale, ont été faites en dehors de l'influence du gouvernement. Voici les candidats qui ont été nommés avec le nombre de voix qu'ils ont obtenues.

MM. Cavaignac	146,400
Moreau	136,889
Goudchaux	107,097
Changarnier	105,394
Thiers	97,394
Pierre Leroux	91,375
Victor Hugo	86,965
Louis Bonaparte	84,420
Lagrange	78,628
Boissel	77,247
Proudhon	77,094

Parmi ces députés se trouvent quatre communistes: MM. Caussidière, Pierre Leroux Proudhon et Lagrange. L'élection de M. Louis Bonaparte a également une signification assez importante.

Nous ne savons si ce résultat indique un refroidissement de l'opinion publique à l'égard du gouvernement. — Une demande de 500,000 fr. de fonds secrets a été présentée à l'Assemblée, et le 11 juin, la discussion qui a dû avoir lieu sur cette question, aura sans doute indiqué si le gouvernement a cessé de mériter la confiance du pays. La commission exécutive était très décidée à accepter le débat sur ce terrain, et le prochain courrier nous dira quel a été le résultat de cette discussion. Nous pensons qu'elle aura été favorable au gouvernement, et nous pensons aussi que le vote de confiance du l'Assemblée, donnera à la commission exécutive et au ministère plus de fermeté et de résolution pour comprimer les mouvemens séditieux qui sont pour ainsi dire permanens à Paris. Les 6, 7, 8 et 9 juin, il y a eu un grand déploiement de force pour dissiper les rassemblemens qui s'étaient formés principalement à la Porte St-Martin et à la Porte St-Denis. C'est pour prêter force au gouvernement que l'Assemblée nationale a voté une loi contre les rassemblemens. A cette occasion, la commission exécutive a publié la proclamation suivante:

« Citoyens,

» L'Assemblée Nationale a voté et la commission du pouvoir exécutif publie aujourd'hui la loi contre les attroupemens.

» L'Assemblée Nationale est l'élue du peuple tout entier; c'est avec vous dire qu'elle veut protéger le peuple contre toutes les tentatives insensées ou factieuses qui l'attaquent dans ses droits, dans son travail, dans ses libertés, dans ses intérêts et dans ses espérances.

» Citoyens, vous avez voulu la République; la République est fondée. Tout que l'Assemblée Nationale, tout que la commission du pouvoir exécutif vous ont promis, ils vous le tiennent imperturbé la main sur cette grande conquête.

» Vous voulez aussi l'ordre, citoyens, car vous savez que toutes les libertés vivent par l'ordre, et que la République, qui consacre toutes vos libertés, sera vaincue le jour où vous permettrez aux factions de troubler la tranquillité publique.

» Citoyens, le dépôt sacré des destinées de la France est dans vos mains, comme il est dans les nôtres. Après avoir conquis la République, sachez la défendre. Pourquoi ces attroupemens? pourquoi ces agitations dans la rue? La République est-elle menacée? Non! la République que est le droit étouffé des peuples, elle droit ne peut pas.

» Les agitateurs le savent. Ce qu'ils veulent, c'est la ruine de leurs mauvaises spéculations sur les vrais fondateurs de la République, les citoyens sincèrement dévoués à sa grandeur et à sa prospérité. Parmi la garde nationale, qui, grâce au principe de l'égalité franchement appliqué, remonte aujourd'hui dans ses rangs et sous le drapeau de la fraternité, le peuple tout en fer.

» Ce qu'ils veulent encore, c'est décourager la République en ruinant le crédit, en étouffant le travail, en fesant du commerce, à l'industrie, en fesant, à l'ouvrier, à la boutique, une guerre incessante, et qui deviendrait mortelle si votre énergie ne la faisait pas cesser.

» Et quand ils auront aimé, par leurs agitations désordonnées, et vilipendé, par leurs clameurs de la prospérité sociale, alors vous les entendrez dire que la République est impossible en France.

» Citoyens, voilà vos ennemis; voilà ceux qui excitent les attroupemens; voilà l'intérêt que les vrais fondateurs

» Ennemis leurs vrais. Il y a deux mots, vous nous, vous placez résolutionnaires du seul cri de *vive la République!* Aujourd'hui les chefs patriotiques, que la République aime toujours, vous ont appelés dans les colonnes de toutes les factions anarchiques soulevées contre elle.

» Suivez les agitateurs; voyez-les à l'œuvre; étudiez leurs discours, leurs désorganisations, leurs calomnies, et vous saurez ce qu'ils veulent: le pain de la solde des agitations anarchiques qu'ils vont propager le soir.

» Citoyens, votre salut, le salut de la République notre salut à nous est tout à la fois dans l'action du pouvoir et dans votre prudence et dans votre énergie.

» Que les curieux se rassient et laissent à l'autorité toute la liberté d'agir. Les ennemis de la République, restés seuls en face de l'autorité qui les frappera, seront atterrés, fuiront d'eux-mêmes, effrayés de leur isolement et de leur impuissance.

» S'il n'en était autrement, si devant les exhortations paternelles, si devant les sommations légales les agitateurs persistaient, la force publique fera respecter la loi. C'est son devoir, et elle le remplira avec une fermeté prudente, mais résolue.

» *Les membres de la commission du pouvoir exécutif.*

» ARAGO, GARNIER-PAGÈS, MARIE, LAMARTINE LEDRU-ROLLIN.

» *Le secrétaire*, PAGNERRE. »

Relativement aux attroupemens de Paris, voici ce qu'on lit dans la *Démocratie Pacifique*:

« Il paraît certain que c'est à des intrigues cachées de prétendans qu'est due en bonne partie l'agitation dont Paris est inquiet depuis quelques jours.

» Il est dit que nous aurons des essais de parodies de toutes les grandeurs de la Monarchie expirante, et que le bon sens du peuple parisien aura à faire justice des singeries de conspirations royalistes et bonapartistes quelques jours seulement après avoir triomphé des folles tentatives de terrorisme.

» Ainsi, il est bruit à la fois en ce moment de prétendus souvenirs législatifs en faveur d'Henri V, de la présence à Paris du prince de Joinville, enfin de conspirations au profit du prince Louis Napoléon. Fondés ou non, ces bruits sont des symptômes.

» Nous avons recueilli nous-mêmes que parmi les groupes de boulevards, se portent quelques hommes ayant mission de faire naître un tiraillement dans le cœur des ouvriers et des bourgeois le désir d'en *sauver de la République*. » Cela ne peut durer ainsi; il faut un homme d'énergie pour résoudre les affaires; il faut choisir entre Louis Napoléon, Henri V ou Joinville. Et s'il se trouve là quelque auditeur qui fixe des yeux et apostrophe ces coutiers dynastiques, on voit ces derniers faire la tête basses et à grands pas. »

A propos d'un de ces prétendans, la *Patrie* publie les lignes suivantes:

« Nous apprenons, au moment de mettre sous presse, que la commission du pouvoir exécutif et tous les membres des divers ministères se sont réunis ce matin au Luxembourg en séance extraordinaire: il a été décidé que lui fi il sera présenté à l'Assemblée Nationale des mesures d'urgence contre l'élection de M. Louis Bonaparte. »

Dans la séance du 7 juin, la commission de Constitution, sur une interpellation qui lui a été faite a déclaré, par l'organe de l'un de ses membres, qu'avant quinze jours elle serait en mesure de présenter à l'Assemblée Nationale le projet de Constitution. Cette promesse a été accueillie par la Chambre avec une vive satisfaction.

Le *Journal des Débats* du 9 juin s'exprime ainsi au sujet du travail de la commission de Constitution:

« La commission de Constitution continue toujours avec une ardeur soutenue. Elle consacre ses dernières séances à la discussion des attributions du pouvoir exécutif, et de ses rapports avec l'Assemblée. Nous avons déjà les résumés des travaux préparatoires de la nouvelle Constitution. On assure qu'elle sera précédée d'une déclaration solennelle des grands principes du régime républicain. Le préambule serait rédigé à peu près en ces termes: « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux devant la loi. Une République fraternelle, une et indivisible » Le pouvoir exécutif se composerait, comme on le sait déjà, d'un président élu pour quatre ans. Le pres dent de la République ne serait rééligible qu'après deux millions de voix au moins. Il serait rééligible, mais seulement après un laps de quatre années.

« Cette forme du gouvernement serait une nouveauté en France; car on le prenait comme, et le Directoire, et le roi constitutionnel de 1791, ni enfin les rois héréditaires des deux Chartes de 1814 et 1830 n'ont encore rassemblance avec un président unique, élu par un suffrage universel et direct, et rééligible à des intervalles. Les ministres seront nommés par lui. Ils seront ses agents et auront droit d'entrée à l'Assemblée. Il paraît que dans l'intention de rendre le pouvoir exécutif plus fort, plus réfléchi et en même temps d'éclairer les travaux de l'Assemblée et de ses comités, le président aurait à côté de lui un conseil d'Etat dont les attributions seraient tout à la fois politiques et administratives. Ce conseil d'Etat serait chargé de préparer les lois, d'aider l'action ministérielle et même, à l'instar du Sénat américain, de donner son avis sur les nominations à faire aux fonctions dans l'Etat.

« La corps législatif serait composé d'une seule Chambre de 750 membres nommés tous les trois ans. En cas de révision, l'Assemblée Constituante serait composée de 900 membres. L'élection se ferait par département et par scrutin de liste, mais il paraît que le système du vote au chef-lieu de la commune soit proposé. »

Le même journal émet les réflexions suivantes à propos d'une mesure financière qui a été prise en France:

« Le comité des finances, dit cette feuille, vient de prendre une mesure qui replacerait la France au rang honorable qu'elle doit toujours occuper. Il a proposé un décret qui décide que les Bons du Trésor et les sommes déposés aux Caisses d'épargne seront remboursés en rente Cinq pour 100 au cours de 75 fr. La France remplirait ainsi ses engagemens dans la limite de ses ressources actuelles, et elle rétablirait du même coup la confiance et le crédit. »

Le comité polonais de Paris a communiqué aux journaux de cette capitale l'adresse qu'il a fait passer à la diète allemande de Francfort. Ce document expose, en ces termes, les espérances que la Pologne, encore asservie, place dans l'équité de l'Allemagne libre:

« Les destinées de ces deux nations voisines sont si intimement liées, qu'il est impossible de songer à la liberté de l'Allemagne sans se préoccuper en même temps de l'affranchissement de la Pologne. Il est, d'ailleurs, maintenant hors de doute, que le rétablissement de la nationalité polonaise est une des nécessités politiques de l'époque actuelle. La régénération libérale de l'Allemagne ne pourra être achevée si inconsidérée; la paix de l'Europe ne sera jamais assurée tant que la Pologne ne sera pas entièrement libre et indépendante.

« Ces principes politiques déjà reconnus par l'assemblée préparatoire de Francfort, qui avait proclamé l'iniquité du partage de la Pologne, viennent de recevoir une nouvelle sanction de l'assemblée souveraine de la France, par le décret mémorable qui offre l'amitié fraternelle à l'Allemagne, la liberté et l'indépendance à la Pologne.»

Le comité conclut 1° à l'annulation formelle des traités de partage qui ont anéanti la Pologne; 2° à ce qu'on laisse en dehors de la confédération germanique les puissances ellemandes; 3° à ce qu'on déclare nulle la distraction d'une partie du duché de Posen, et son adjonction à l'Allemagne, arbitrairement opérée par le gouvernement prussien; 4° à ce que les députés de Posnanie envoyés au parlement de Francfort *par ordre du gouvernement prussien*, soient exclus de cette assemblée; 5° à ce que l'Allemagne déclare vouloir concourir avec la France au rétablissement de la Pologne.

ANGLETERRE.

L'Angleterre se trouve fortement agitée par les chartistes et par les irlandais. Dans la séance de la haute chambre du 5, lord Brougham s'est plaint de ce que la tranquillité publique était sans cesse troublée dans la métropole par les processions chartistes, qui exaspéraient les habitans paisibles, la police et la force armée. Le marquis de Lansdowne a annoncé au noble lord que le gouvernement avait pris des mesures pour que de pareils désordres ne se renouvelassent plus, et que dans le cas où elles parattraient insuffisantes, le ministre ne manquerait pas de s'adresser à la Chambre pour lui demander de plus amples pouvoirs.

Il a été fait plusieurs arrestations des principaux chefs des rassemblemens chartistes, qui n'ont trouvé personne pour donner caution pour leur mise en liberté provisoire. Ils seront traduits en Cour d'assises pour crime de félonie, selon les dispositions de la loi votée dernièrement. Grâce aux mesures prises par les autorités, les rassemblemens et les processions ne se sont pas renouvelés.

Pour mieux réussir dans leur projet, qui est le rappel de l'union, la jeune et la vieille Irlande viennent de se rapprocher, et ont adopté une nouvelle constitution. Voici, d'après les journaux du pays quelles seront les bases principales de cet acte:

« La nouvelle association se nommera association nationale irlandaise. Elle aura à sa tête une commission de quarante-deux membres dont moitié de la jeune Irlande et moitié de la vieille Irlande. Il y aura un directoire exécutif de six membres. Les travaux de la commission seront environnés de la plus grande publicité. Il ne sera question dans la constitution ni de force physique, ni de force morale; mais quoique les mots soient changés, le principe moral inspirera l'agitation, car tout devra être fait légalement.

« Le caractère distinctif du nouveau système consiste dans la diffusion universelle des clubs. Des commissaires se rendront dans les provinces pour organiser ces clubs. Chaque club aura 720 membres, divisés en 6 sections de 120 membres chacun. Il y aura un trésorier et un vice-trésorier par section. Chaque membre paiera un penny par semaine. Les fonds seront transmis au trésorier central ou confiés à des dépositaires des localités, qui en feront un usage convenable. Tout membre qui voudra retirer dans le corps central, devra payer au moins 1 shelling par an. Quand l'organisation sera complète, le corps central portera le conseil de 42 membres à 300.

Une feuille de Londres annonce que la confédération irlandaise vient de publier une adresse dans laquelle elle déclare que le moment approche rapidement où la résistance armée à l'oppression sera un devoir sacré pour tous les citoyens de l'Irlande. Elle les engage en conséquence à se préparer à la lutte avec calme, énergie et persévérance.

Les relations entre l'Angleterre et l'Espagne deviennent de jour en jour plus difficiles. On sait que le gouvernement a envoyé le comte de Mirasol pour donner des explications sur l'affaire de M. Bulwer. Lord Palmerston a refusé de le recevoir; les communications ont eu lieu avec le chargé d'affaires accrédité à Londres, M. Isturitz.

Cette situation est délicate, et vient de s'aggraver encore par l'arrestation du colonel Bristow qui a eu lieu à Madrid. Voici comment le fait est raconté par le *Times* du 1er juin:

« Le lieutenant-colonel Bristow, Anglais résidant à Madrid depuis cinq ou six ans, a été arrêté chez lui par le commissaire de police, et conduit à pied, par les rues de la capitale, à la prison du chef politique où il est déposé. M. Otway, chargé de la légation anglaise depuis le départ de M. Bulwer, s'est empressé de se rendre auprès de M. Loigorri, comte de Vista-Hermosa, chef politique de Madrid, afin de conférer avec lui sur cette arrestation; il n'a pas pu le voir. Il s'est rendu auprès du duc de Sotomayor, ministre des affaires étrangères; le duc lui a déclaré ses très savoir de cette affaire, mais vouloir en conférer avec M. Sartorius, ministre de l'intérieur. Il lui ferait part de ce qu'il aurait appris. Le duc n'a rien fait dire. M. Otway est parvenu à joindre le chef politique, qui lui a dit être dans l'ignorance la plus absolue à ce sujet, le département de la police étant confié à une autre personne. M. Otway n'a pas dissimulé au duc de Sotomayor que satisfaction serait demandée par le gouvernement anglais pour l'acte arbitraire commis à l'égard de M. le colonel Bristow, âgé de plus de soixante ans. Il paraît que le colonel est créancier du gouvernement espagnol depuis 1823; sa créance est de 500 liv. st. On dit que le colonel a reçu l'ordre de quitter Madrid à six heures du soir. Il sera envoyé, sous escorte de la police, à la frontière de France. »

La nouvelle de cette arrestation a produit à Londres une grande sensation. Aussi les bruits d'un changement de cabinet y ont pris une assez grande consistance; il est à craindre en effet que le cabinet actuel n'ait ni assez d'unité ni assez de force pour lutter contre les difficultés du moment.

Lord Palmerston, ainsi qu'il l'avait promis, a déposé sur le bureau de la chambre des communes les documens relatifs à l'expulsion de M. Bulwer. Nous extrayons de ces documens la lettre par laquelle le duc de Sotomayor a annoncé à l'ambassade anglaise l'envoi de ses passeports.